

## Annexe 1 Calendrier des opérations électorales

Dates	Opérations du premier scrutin du 19 janvier 2010	Observations
<b>7 décembre 2009 17 heures</b>	Date limite de dépôt des candidatures et des professions de foi par les organisations syndicales.	lettre recommandée avec AR ou déposée directement.
<b>14 décembre 2009</b>	Tirage au sort de l'ordre d'affichage des candidatures et des professions de foi à l'administration centrale en présence des syndicats.  Transmission du résultat du tirage au sort le jour même aux établissements.	
<b>14 décembre 2009</b>	Affichage au ministère des candidatures et des professions de foi.	
<b>14 décembre 2009 au 19 janvier 2010</b>	Affichage des professions de foi sur le site internet : <a href="http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr">http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr</a>	
<b>5 janvier 2010</b>	Affichage des listes électorales dans les établissements.	
<b>7 janvier 2010</b>	Date limite de mise à disposition du matériel de vote aux électeurs autorisés à voter par correspondance.	
<b>18 janvier 2010</b>	Date limite de demande de rectification des listes électorales par les électeurs.	Rectification demandée par lettre recommandée avec A.R. auprès de l'établissement
<b>19 janvier 2010</b>	<b>Date du scrutin</b> Vote à l'urne et date limite de réception des votes par correspondance.	
<b>19 janvier 2010</b>	Établissement des procès-verbaux mentionnant le nombre de personnes appelées à voter et le nombre de votants.	
<b>20 janvier 2010</b>	Date limite de transmission des procès-verbaux de recensement des votants au bureau de vote central (12 heures).  Constat du quorum et décision du bureau de vote central précisant s'il peut être procédé au dépouillement.	Transmission par télécopie et courrier électronique.
<b>21 janvier 2010</b>	Date de dépouillement des votes dans les établissements si le quorum est atteint.	
<b>27 janvier 2010 à 17 heures</b>	Date limite de transmission des procès-verbaux de dépouillement des votes au bureau de vote central.	Transmission par télécopie et courrier électronique.
<b>1er février 2010</b>	Date de proclamation des résultats par le bureau de vote central.	

## Calendrier des opérations électorales

Dates	Opérations du scrutin du 4 mars 2010 (hypothèse où aucune organisation syndicale représentative n'aurait fait acte de candidature au premier scrutin)	Observations
<b>12 janvier 2010</b>	Décision d'ouverture du nouveau scrutin.	
<b>20 janvier 2010 17 heures</b>	Date limite de dépôt des candidatures et des professions de foi par les organisations syndicales.	lettre recommandée avec AR ou déposée directement.
<b>8 février 2010</b>	Tirage au sort de l'ordre d'affichage des candidatures et des professions de foi à l'administration centrale en présence des organisations syndicales.  Transmission du résultat du tirage au sort le jour même aux établissements.	
<b>8 février 2010</b>	Affichage au ministère des candidatures et des professions de foi.	
<b>10 février au 4 mars 2010</b>	Affichage des professions de foi sur le site internet :	
<b>16 février 2010</b>	Affichage des listes électorales dans les établissements.	
<b>22 février 2010</b>	Date limite de mise à disposition du matériel de vote aux électeurs autorisés à voter par correspondance.	
<b>25 février 2010</b>	Date limite de demande de rectification des listes électorales par les électeurs.	Rectification demandée par lettre recommandée avec AR auprès de l'établissement
<b>4 mars 2010</b>	<b>Date du scrutin</b> Vote à l'urne et date limite de réception des votes par correspondance.	
<b>8 mars 2010</b>	Date de dépouillement des votes dans les établissements.	
<b>15 mars 2010 à 17 heures</b>	Date limite de transmission des procès-verbaux de dépouillement des votes au bureau de vote central.	Transmission par télécopie et courrier électronique.
<b>19 mars 2010</b>	Date de proclamation des résultats par le bureau de vote central.	

**Calendrier des opérations électorales**

Dates	Opérations du second scrutin du 27 avril 2010 (organisé en cas d'absence de quorum au premier scrutin)	Observations
<b>23 février 2010</b>	Décision d'ouverture du nouveau scrutin.	
<b>15 mars 2010 17 heures</b>	Date limite de dépôt des candidatures et des professions de foi par les organisations syndicales.	lettre recommandée avec AR ou déposée directement.
<b>18 mars 2010</b>	Tirage au sort de l'ordre d'affichage des candidatures et des professions de foi à l'administration centrale en présence des organisations syndicales.  Transmission du résultat du tirage au sort le jour même aux établissements.	
<b>18 mars 2010</b>	Affichage au ministère des candidatures et des professions de foi.	
<b>22 mars au 27 avril 2009</b>	Affichage des professions de foi sur le site internet : <a href="http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr">http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr</a>	
<b>7 avril 2010</b>	Affichage des listes électorales dans les établissements.	
<b>12 avril 2010</b>	Date limite de mise à disposition du matériel de vote aux électeurs autorisés à voter par correspondance.	
<b>15 avril 2010</b>	Date limite de demande de rectification des listes électorales par les électeurs.	Rectification demandée par lettre recommandée avec AR auprès de l'établissement
<b>27 avril 2010</b>	<b>Date du scrutin</b> Vote à l'urne et date limite de réception des votes par correspondance	
<b>29 avril 2010</b>	Date de dépouillement des votes dans les établissements	
<b>30 avril 2010 17 heures</b>	Date limite de transmission des procès-verbaux de dépouillement des votes au bureau de vote central.	Transmission par télécopie et courrier électronique.
<b>6 mai 2010</b>	Date de proclamation des résultats par le bureau de vote central.	